

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CD2E

Rapporteur : Madame Nicole CHEVALIER, Vice-Présidente en charge des questions énergétiques

Dans la dynamique REV3, le CD2E, centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires, a pour vocation de structurer et massifier les transitions énergétiques et écologiques de l'économie régionale des Hauts-de-France et au-delà. Depuis 2002, l'association soutient, conseille et forme les entreprises et les territoires sur les secteurs :

- du bâtiment durable,
- des énergies renouvelables décentralisées,
- de l'économie circulaire.

Ses principales missions :

- créer et mettre à disposition de l'information (centre de ressources),
- mener des actions de conseil et accompagnement,
- faire émerger de nouvelles filières, et les structurer à l'échelle régionale.

Ses missions spécifiques aux collectivités : Au cœur du dispositif du plan de relance national, les collectivités ont un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'éco-transition sur leur territoire. En agissant sur l'évolution de la demande, les collectivités permettent le soutien et la création d'entreprises et de filières, essentielles à la dynamique économique et à la transformation vers une offre durable. C'est pourquoi le CD2E propose une offre spécifique qui se décline en trois points :

- conseil et accompagnement,
- mise en réseau,
- diagnostic.

L'adhésion au CD2E permettrait un accompagnement méthodologique à l'atteinte des objectifs contractuels répertoriés dans le COT TRI du SyMPaC et interviendrait en appui du dispositif ACTEE 2, notamment sur :

- la montée en compétence des artisans du BTP du territoire,
- la performance énergétique des bâtiments,
- la promotion des matériaux biosourcés en lien avec la dynamique du PNRCMO,
- la sensibilisation aux énergies renouvelables.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider l'adhésion du SyMPaC au CD2E pour 12 mois,
- d'engager la dépense de 4 800 TTC.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 octobre 2022
- son envoi à l'affichage au 24 octobre 2022
- sa réception en Sous-Préfecture le : 25 octobre 2022

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 09/11/2022
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET





COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2022

Le dix-neuf octobre de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le dix octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à CALAIS à la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Joëlle LANNOY, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Maité MULOT FRISCOURT, MM. Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (pouvoir Mr LOQUET) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir à Mr COTTREZ), Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Madame CHARPENTIER